

# NOUVEAUX RYTHMES DE COLLECTE DES DÉCHETS : PRÉCISIONS

À compter du 3 octobre prochain, les déchets ménagers (poubelle verte) habituellement ramassés chaque semaine seront collectés toutes les 2 semaines, semaine paire ou impaire selon le secteur d'habitation, sur la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du quartier Saint-Marceau à Orléans. Les précisions.



Ce nouveau rythme de collecte répond à l'objectif d'Orléans Métropole d'adapter le service de collecte aux évolutions des pratiques des usagers et aux objectifs de réduction des quantités produites. En effet, depuis 2021, l'extension des consignes de tri permet de trier tous les papiers et emballages dans le bac jaune. Début 2024, la généralisation du tri à la source des biodéchets avec la mise à disposition de composteurs individuels offre l'opportunité de réduire de manière conséquente le volume des déchets ménagers résiduels. À ce jour, plus de 55% des foyers pavillonnaires de ces secteurs sont équipés d'un composteur.

Pour conforter la décision de réduire la fréquence de collecte sur la commune, Orléans Métropole a mené des études récentes sur plusieurs semaines pour relever les taux de présentation des bacs à la collecte et les taux de remplissage des bacs. Il en est ressorti que 78% des usagers utilisent le service avec un volume de bac suffisant pour une collecte toutes les 2 semaines. La commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du quartier Saint-Marceau à Orléans seront les premiers secteurs à expérimenter ce nouveau rythme de collecte qui optimise le service rendu, en cohérence avec les enjeux de transition écologique de la collectivité : moins de camions sur les routes et moins de bacs à moitié pleins.

Pour aider les usagers à préparer le passage à la collecte par quinzaine, toutes les informations et conseils pratiques sont à retrouver sur le widget [triermondechets.orleans-metropole.fr](http://triermondechets.orleans-metropole.fr). Les usagers peuvent également poser des questions, via le formulaire en ligne : [www.orleans-metropole.fr/info-dechets](http://www.orleans-metropole.fr/info-dechets).

Pour rappel, la nouvelle fréquence de ramassage des déchets ne s'applique qu'aux maisons individuelles et aux entreprises, hors commerces de bouche et établissements de santé. Pour les immeubles en habitat collectif, les commerces de bouche et les établissements de santé, la collecte des déchets ménagers reste hebdomadaire. Un courrier d'information est en cours de distribution auprès des usagers concernés par ces évolutions.

## À RETENIR ...

- Selon les secteurs, le ramassage sera effectué le jeudi après-midi, soit en semaine paire soit en semaine impaire à compter du 3 octobre
- Bacs à sortir avant midi pour les collectes d'après-midi ou la veille au soir pour les collectes du matin
- La collecte des déchets recyclables (bacs jaunes) ne change pas : tous les jeudis matins en semaine impaire
- Bac trop grand ou trop petit ? Demande de changement à faire sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)
- Distribution gratuite de composteur toujours possible : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)



**Germain FOURNIER**  
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38  
[germain.fournier@orleans-metropole.fr](mailto:germain.fournier@orleans-metropole.fr)



[orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr)

TOUJOURS  VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT